

Le deuxième confinement de A à Z

Attestation	Peut désormais être exigée par les contrôleurs des transports collectifs.	Maternelles (écoles)	Ouvertes. Masques proscrits pour les enfants.
Avions	Autorisés sauf déplacements entre la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna et le reste du territoire.	Médiathèques	Fermées.
Bars	Fermés.	Musées	Fermés.
Bateaux de croisière	Escale interdite dans les ports français, sauf autorisation préfectorale.	Parcs et jardins	Ouverts. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Bibliothèques	Fermées.	Périscolaires (activités)	Autorisées le soir et le mercredi dans les centres de loisirs.
Cafés	Fermés.	Permis de construire	Dolvent être délivrés par les maires.
Centres commerciaux	Fermés sauf commerces « essentiels ». Surface de 4 m ² par personne obligatoire.	Piscines	Fermées sauf public prioritaire (scolaires pendant le temps scolaire et périscolaire, professionnels, personnes handicapées...)
Cérémonies religieuses	Interdites, sauf obsèques avec jauge de 30 personnes.	Plages	Ouvertes, activité nautique et plansance interdites. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Cérémonies d'inhumation	Autorisées, jauge de 30 personnes.	Prêts garantis par l'État	Prolongés jusqu'au 30 juin 2021.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.	Rassemblements/ réunions	Interdits si plus de 6 personnes, sauf manifestations revendicatives déclarées, réunions pro., transport public, cérémonies (art. 3 du décret).
Cimetières	Ouverts.	Restaurants	Fermés. Vente à emporter possible.
Cinéma	Fermés.	Restauration collective	Autorisée avec protocole renforcé.
Cirques	Fermés.	Salles de concert	Fermées.
Collèges	Ouverts sous protocole renforcé.	Salles des fêtes/ polyvalentes	Fermées.
Commerces	Fermés sauf commerces « essentiels ». « Click & collect » possible. Clause de revoyure dans 15 jours.	Services publics	Ouverts.
Crèches	Ouvertes.	Sport (individuel en plein air)	Autorisé.
Écoles élémentaires	Ouvertes. Masque obligatoire dès 6 ans.	Sport (collectif en plein air)	Interdit.
Ehpad	Les visites restent autorisées.	Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Interdit.
Extrascolaires (activités)	Interdites.	Sport (compétitions professionnelles)	Autorisées.
Festivals	Interdits.	Tabacs et mag. de vapotage	Ouverts.
Fêtes foraines	Fermées.	Télétravail (fonction pub.)	« Impératif » 5 jours sur 5 pour tout poste télétravaillable.
Funéraire	Mise en bière immédiate et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19.	Théâtres	Fermés. Répétitions autorisées sans public.
Grands événements	Interdits.	Trains touristiques routiers	Interdits.
Lacs	Ouverts, activité nautique et plansance interdites.	Transports scolaires	Autorisés.
Librairies	Fermées. « Click & collect » possible.	Transports (locaux)	Autorisés.
Lieux de culte	Ouverts, sans cérémonie sauf obsèques avec jauge à 30 personnes.	Transports interdépartementaux	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire.
Livraisons	Autorisées avec « contacts minimums », la signature reste demandée.	Universités	Fermées. Restaurants universitaires autorisés pour repas à emporter.
Lycées	Ouverts sous protocole renforcé.	Zoos	Fermés.
Marchés	Ouverts, mais uniquement pour les étals alimentaires, grains et semences.		
Mairies	Ouvertes.		
Mariages	Autorisés en mairie, 6 personnes maximum. Fêtes interdites.		